

Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles Canton de Goussainville

N° 09.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

07 avril 2023

Date d'affichage

07 avril 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 12

Votants 16 L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 avril à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents: Alain GOLETTO, Patricia ANDRIANASOLO (arrivée à 18h04), Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire.

Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO (parti à 19h48), Yves LECUYER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés: Georgette BRAZIER (pouvoir à M. le MAIRE), Olivier MAGNIER (pouvoir à M. GOLETTO), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), David CARDOSO (pouvoir à Mme COMONT).

Etaient absents: Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS.

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET:

Tableau des emplois création de

postes.

Transmise le 1 4 AVR. 2023

Affichée le

1 7 AVR. 2023

M. le MAIRE rappelle à l'assemblée :

Secrétaire de séance : Mme ROUSSY

Rapporteur: M. le MAIRE

Vu le C.G.C.T.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer les postes suivants :

FILIERE SOCIALE:

* 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe à temps complet



- <u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>:

* 1 poste d'agent administratif territorial à temps complet

GRADES OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS NON POURVUS
EMPL	OI DE DIREC	TION		
Directeur général des services (2 000 /10 000 hab.)	A	1	0	1
		1	0	1
FILIERE	ADMINISTR	ATIVE		
Attaché	A	1	1	0
Rédacteur Principal 1ère classe	В	1	1	0
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5	1	4
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	3	3	0
Adjoint Administratif	C	7	6	1
		17	12	5
FILIE	ERE TECHNIC	QUE	-111	
Technicien principal de 2ème classe	В	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1-1-	0	1
Adjoint Technique principal 1ère classe	С	0	0	0
Adjoint Technique principal 2ème classe	С	5	5	0
Adjoint Technique TC	C	18	15	3
Adjoint Technique TNC	С	7	1	6
		32	22	10
FIL	IERE SOCIAI	E		
Agent Social TC	С	1	1	0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe TC	C	1	0	1
ATSEM principal de 1ère classe TC	С	2	1 7 1	1
		3	2	1
FILIE	RE ANIMAT	ION		
Animateur	В	1	1	0
Adjoint d'animation TC	С	8	5	3
Adjoint d'animation TNC	C	8	6	2
		17	12	5
FILI	ERE SPORTI	VE		
Educateur territorial APS TNC	В	3	0	3
		3	0	3
	AUTRES			
Professeur vacataire TNC (DEL 59/2016)	В	8	8	0
Vacataire administratif	A	1	0	1
		9	8	





Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ ADOPTE le tableau des emplois ci-dessus actualisé,
- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance, Les jours, mois et an susdits.

Frédéric Didie

Le Main

2,000

9 9 9